



# Protocole de sécurité

PROS.01

Indice C

Page 1 sur 7

## Remarques linéaires

### 1. Définition

Le protocole de sécurité (PdS) est un document qui est établi lorsqu'une entreprise d'accueil (EA) fait intervenir une entreprise de transport (ET) pour réaliser une opération de chargement ou de déchargement de marchandise, avec un transport en provenance ou à destination d'un lieu extérieur à l'enceinte de l'entreprise utilisatrice. Il est obligatoire, toujours formalisé à l'écrit, et approuvé par les chefs d'entreprises de l'EA et l'ET.

### 2. Sources

Code du travail :

- φ R4515-1 à R4515-4 définissant le champ d'application et les notions de chargement/déchargement/protocole
- φ R4515-5 à R4515-11 explicitant les contenus du protocole ainsi que les notions de protocole permanent ou ponctuel

### 3. Remarques

Le PdS est établi quelle que soit :

- φ La fréquence
- φ La quantité
- φ La nature de la marchandise

Les sous-sections 6/7/8/9 sont à remplir par l'ET.

## Renseignements relatifs aux entreprises

### 4. Entreprise d'accueil (EA)



Raison sociale :	Universal Aciers		
Adresse :	53 avenue Carnot accès camion au 57 avenue Carnot 69250 Neuville s/ Saône		
Représentée par :	M. VENDELS Dominique	Téléphone :	04 72 78 84 66

### 5. Matériel utilisé par l'EA

- Chariot élévateur
- Pont roulant
- Accessoire de levage de type aimant et pince
- Autres : .....

### 6. Entreprise extérieure

Raison sociale :			
Adresse :			
Représentée par :		Téléphone :	



# Protocole de sécurité

PROS.01

Indice C

Page 2 sur 7

## 7. Matériel utilisé par l'ET

### Caractéristiques :

Véhicule léger

Camions benne

Véhicule poids lourd :

- isolé

- articulé

Autre (à préciser) : .....

### Aménagement ou type :

Plateau

Bâché

Benne

Citerne

Autre (à préciser) : .....

**ATTENTION !**

L'ET doit fournir du matériel conforme à la réglementation existante, adapté à la nature des opérations et en bon état.

## Renseignements relatifs à l'activité

### 8. Type et nature de l'opération

Ponctuelle : <input type="checkbox"/>	Permanente : <input type="checkbox"/>
Chargement : <input type="checkbox"/>	Déchargement : <input type="checkbox"/>

### 9. Type de marchandise

Désignation		
Liquide <input type="checkbox"/>	Solide <input type="checkbox"/>	Gazeux <input type="checkbox"/>
<u>Marchandises soumises à Etiquetage</u>	<u>Pictogramme de danger</u>	
<u>Identification Matière(s)</u>		



# Protocole de sécurité

PROS.01

Indice C





Page 3 sur 7

## Consignes sur site

### 10. Accès au site

Voir plan d'accès fournis en annexe.

### 11. EPI obligatoire

			
Port des chaussures de sécurité	Port du gilet haute visibilité	Port du casque	Port des bouchons d'oreilles

**ATTENTION !**

**Mise à disposition par le chef de l'ET des équipements de protection individuelle appropriés aux risques à prévenir.**

### 12. Règles de sécurité sur site

#### Itinéraire emprunté par le transporteur

Avant toutes opérations de chargement et/ou déchargement, les chauffeurs se présenteront au bureau de contrôle d'Universal Aciers (voir plan annexé) pour obtenir l'autorisation nécessaire au retrait ou à la dépose de marchandise avant d'entrer sur le quai de chargement/déchargement dans l'entrepôt.



Dans tous les cas, les chauffeurs doivent respecter le plan de circulation (ci-annexé) en vigueur sur le site de Neuville Industries et notamment la limitation de vitesse de 30 km/h. Ils doivent rouler au pas (10 km/h maximum) lorsqu'ils approchent d'une zone où évolue du personnel au sol.

#### Consignes générales de sécurité



Respecter l'interdiction de fumer sur le site Universal Aciers.



Les chauffeurs ne sont pas autorisés à se déplacer dans l'entrepôt, autrement que pour des raisons de sécurité. Accès interdit à l'aire de chargement/déchargement à toutes personnes non prévues et non accompagnées par un membre du personnel de l'établissement.



Les accompagnateurs (conjoint, enfant, animaux ...) ne sont pas autorisés.

Respecter l'ordre et la propreté, ne laissez pas traîner d'objet au sol, ne jeter rien par terre.



Prenez garde aux trébuchements, aux glissades et aux chutes.

Restez vigilant à la circulation des engins de manutention et des autres véhicules routiers.

Il n'est pas autorisé de consommer ou d'introduire des boissons alcoolisées sur le site. Tout état d'ébriété constaté conduira le chef de l'entreprise d'accueil à interdire l'accès au contrevenant et à avertir le chef de l'entreprise de transport.



# Protocole de sécurité

PROS.01

Indice C

Page 4 sur 7

## Consignes de circulation



La vitesse est limitée à 10 km/h sur le site d'Universal Aciers.

Respecter le sens de circulation et la signalisation.



Le stationnement des véhicules ne doit pas générer des désordres de circulation. Les accès et voies doivent rester praticables en permanence.

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite lors de la conduite du véhicule.

## Modalités d'accès et de stationnement aux postes de chargement et déchargement

### Avant les manœuvres de mise à quai :

Veuillez-vous faire enregistrer au bureau d'accueil pour validation de votre colisage de chargement ou déchargement et validation de votre rendez-vous. Puis :

- En cas de chargement, veuillez présenter votre BL au responsable de production qui vous précisera le lieu du chargement.
- En cas de déchargement, veuillez commencer à ouvrir le camion et désangler le matériel en attendant les directives du contrôleur de marchandise.

### Lors des manœuvres de mise à quai :



- veiller à ce qu'aucune personne ne se trouve dans l'axe de circulation du véhicule avant toute manœuvre en marche arrière ;

- manœuvrer en marche arrière très lentement en faisant fonctionner les feux de détresse ;

- si vous avez besoin de vous faire guider, assurez-vous que votre guide se positionne latéralement par rapport au véhicule et ne vous laissez jamais guider par l'arrière.



A l'arrêt sur l'emplacement de travail, immobiliser le véhicule : moteur arrêté, frein de parking serré, pose d'une cale.

La préparation du véhicule avant le chargement ou le déchargement, le débâchage et le re-bâchage du véhicule, ainsi que le dé-sanglage et le sanglage des produits seront effectués par le chauffeur.

## Consignes pour les opérations de déchargement et de chargement

Suivre les instructions du Responsable de Production. Dans le cas contraire, les opérations seront suspendues.



Seul le personnel de l'EA est autorisé à utiliser les engins et le pont.

Pendant toute la durée des opérations, les chauffeurs se placeront derrière leur véhicule, en retrait de la zone d'opération ou patienteront dans le sas de la réception. Le chauffeur doit rester en dehors des zones de manœuvre et de circulation du pont et des chariots.



Si intervention dans la zone d'opération :

- accord préalable du pontier ou cariste.
- restez dans le champ de vision du pontier ou cariste.



Ne passez jamais derrière un engin ou à proximité d'une charge.



Les chauffeurs ne sont pas autorisés à utiliser les engins de manutention.

La répartition des charges dans le véhicule sont effectués sous la responsabilité du chauffeur.

## Marchandises dangereuses



### DECHARGEMENT :

- Tous les colis ou casiers doivent être correctement étiquetés et marqués selon la réglementation ADR.
- Les consignes écrites pour chacun des produits transportés doivent être à bord du camion de l'ET. En cas de défaut, l'EA se réserve le droit de ne pas accepter la marchandise.
- L'EA se réserve le droit de contrôler le camion préalablement au déchargement. Une liste de contrôle sera remplie par l'EA et contresignée par le chauffeur de l'ET.
- Si l'EA juge les risques inacceptables, l'EA avertira les autorités compétentes.

### CHARGEMENT :

- L'EA remettra au transporteur des colis correctement marqués et étiquetés.
- L'EA se réserve le droit de contrôler le camion préalablement au chargement. Une liste de contrôle sera remplie par l'EA et contresignée par le chauffeur de l'ET.
- Tout manquement à la réglementation entraînera un refus de chargement, sauf à ce que l'ET se mette en conformité avant chargement.

## Organisation des secours

### φ En cas d'accident :

En cas d'accident grave, appelez les pompiers.

PRÉVENIR les secours et alerter Universal Aciers au 04.72.78.84.66 pour guider les secours.

Pour les petites blessures, plusieurs trousse de 1er secours sont situées dans l'atelier et le bureau administratif.

Plusieurs salariés du site sont formés aux premiers gestes de secours (SST).

### φ En cas d'incendie :

1. INTERVENIR en attaquant le feu à l'aide des extincteurs appropriés
2. ALERTER ou faites prévenir immédiatement le Responsable d'entrepôt
3. DÉGAGER le véhicule du quai
4. ÉVACUER les lieux dans le calme jusqu' au point de rassemblement (parking à l'entrée du site)
5. LAISSER LIBRE l'accès des pompiers et facilitez leur intervention
6. RETOUR sur site uniquement sur ordre





# Protocole de sécurité

PROS.01

Indice C

Page 6 sur 7

## Signatures

Le présent protocole reste en vigueur tant que les conditions de déroulement des opérations ne sont pas modifiées de manière significative. Il est applicable à compter de sa date d'établissement pour l'année en cours et reconductible par tacite reconduction si aucune des 2 parties n'a signifié une quelconque modification. Les chefs d'entreprises de transport s'engagent à donner à leur personnel et à leurs sous-traitants les instructions définies dans ce protocole de sécurité.

### Entreprise Utilisatrice

Nom et fonction du signataire :

D.VENDELS

Date : 13/10/2022

Signature et cachet :

**UNIVERSAL ACIERS**  
53, avenue Carnot  
Parc Neuville Industries - Bât. U  
69250 NEUVILLE SUR SAONE  
Tél. : 04 78 01 44 73

### Entreprise de transport

Nom et fonction du signataire :

Date :

Signature et cachet :



# Protocole de sécurité

PROS.01

Indice C

Page 7 sur 7

## Annexes :

### 13. Plan

